



## Fiche métier

### Mécanicien(ne)

Le ou la mécanicien(ne) exerce ses fonctions dans la salle des machines et veille au bon fonctionnement des systèmes de propulsion. Il ou elle participe à la conduite et à l'entretien des moteurs. Il ou elle veille à leur mise en marche, en faisant la maintenance des moteurs ainsi que les réglages et tests nécessaires pour s'assurer du bon fonctionnement et du bon état du navire. A la pêche, il/elle participe aux activités de pêche, tels que la mise à l'eau et la relève des engins de pêche (chaluts, casiers, dragues, palangres). Au port, il coopère pour la débarque de la pêche et au chargement des vivres et approvisionnements. Il se doit de respecter les normes de sécurité et d'hygiène.

#### **Activités et conditions de travail**

Activités :

- Sécuriser les passagers et le navire en veillant au bon fonctionnement des machines ;
- S'occuper du système de propulsion du navire, de la circulation de l'eau et de l'air, des installations auxiliaires ;
- Effectuer la maintenance, de l'entretien et de la réparation des moteurs des navires ;
- Contribuer aux manœuvres et au déplacement du bateau ;
- Se charger de la maintenance et de l'entretien des dispositifs de levage (treuils, portiques) et des installations de traitement et de conservations des captures ;
- Approvisionner le navire en carburant, huile, eau ;
- Participer aux opérations de pêche avec les matelots ;
- Être responsable des installations électriques, hydrauliques, et frigorifiques ;
- Conduire les engins de pêche (en cas de besoin).

Conditions de travail :

Le ou la mécanicien(ne) est amené(e) à soulever des charges lourdes, à travailler dans le bruit, dans le froid, dans l'humidité et aussi dans la chaleur. Le ou la mécanicien(ne) peut travailler à terre, c'est-à-dire dans un atelier, sur le quai ou à bord, dans le cadre de réparations sur des chantiers de construction navale ou nautique ou bien être naviguant sur des navires de différentes tailles. Les conditions de travail varient selon le type d'embarquement. Effectivement, le ou la mécanicien(ne) peut faire de la pêche côtière à la journée ou de la navigation au large.



Les conditions de travail sont particulières. En effet, le ou la mécanicien(ne) peut être amené(e) à s'absenter plusieurs semaines ou mois. Il/elle alterne entre des périodes de navigation et des périodes de congé plus ou moins longues. Les conditions de travail du mécanicien ou de la mécanicienne de marine diffèrent également selon la taille et la fonction du navire sur lequel il/elle est embarqué(e). En effet, sur un cargo ou un pétrolier, il veille au bon fonctionnement des installations de machine afin d'assurer la propulsion du navire et la production des énergies auxiliaires. En navigation sur un navire de commerce ou un paquebot, le/la mécanicien(e) intervient dans la mise en œuvre des installations hydrauliques, pneumatiques et frigorifiques. Le mécanicien ou la mécanicienne peut exercer à bord de bateaux qui naviguent soit au cabotage, soit au long cours, en navigation nationale ou en navigation internationale. Ainsi l'alternance entre périodes de travail embarqué et périodes de repos-congés est variable, d'une à plusieurs semaines, voire mois selon les contrats.

Le ou la mécanicien (ne) peut travailler de jour comme de nuit, à la machine comme sur le pont selon l'organisation du travail à bord du navire.

### **Compétences et qualités requises**

Compétences :

- Connaître la mécanique, l'électronique, l'électricité et l'hydraulique ;
- Maîtriser les logiciels pour effectuer le diagnostic des pannes ;
- Savoir gérer son temps de travail ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Répondre à l'aptitude physique des gens de mer.

Qualités :

- Être rigoureux et organisé ;
- Être polyvalent ;
- Faire preuve de logique et de méthodologie ;
- Savoir prendre des décisions rapidement, anticiper et être efficace ;
- Respecter les normes et les règles de sécurité, de la vie en communauté et de l'environnement de travail ;
- Répondre à l'aptitude médicale de la médecine des gens de mer.



## **Salaire moyen**

Le salaire moyen d'un mécanicien à la pêche est de 2 500 à 4 500 euros par mois, selon les entreprises de pêche et selon l'expérience.

Le salaire moyen d'un mécanicien débutant est de 1 900 euros bruts par mois. Après avoir acquis de l'expérience, des responsabilités et des grades, un ou une mécanicien (ne) peut toucher jusqu'à 5 000 euros bruts par mois.

## **Formations**

En formation initiale :

- Baccalauréat professionnel Electromécanicien de Marine (EMM) ;
- BTS Maritime Maintenance des Systèmes Electro-navals (MASEN).

En formation continue :

- Brevet de mécanicien 250 kW ;
- Brevet de mécanicien 750 Kw.